

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 octobre 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 34 a) de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 3 octobre 2017, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Slovaquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que la Slovaquie a été l'hôte, les 5 et 6 juin 2017, de la Conférence de haut niveau sur le rôle de la réforme du secteur de la sécurité dans la pérennisation de la paix, avec le concours du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées. Cette conférence a réuni plus de 100 participants. Y ont assisté des représentants d'organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale.

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint le document final de la Conférence, dans lequel figurent les recommandations issues des délibérations des participants (voir annexe).

Je tiens à exprimer au Département des opérations de maintien de la paix et à son Groupe de la réforme du secteur de la sécurité ma profonde gratitude et à saluer le dévouement dont ils ont fait preuve en cette occasion. Coprésidé par l'Afrique du Sud et la Slovaquie, le Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité reste déterminé à aider l'Organisation à jouer un rôle plus actif, selon une démarche plus pragmatique, à l'appui de cette réforme.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
(*Signé*) Michal **Mlynár**



**Annexe à la lettre datée du 3 octobre 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Conférence de haut niveau sur le rôle de la réforme
du secteur de la sécurité dans la pérennisation de la paix :
défis et perspectives**

Document final

1. La Conférence de haut niveau sur le thème « Rôle de la réforme du secteur de la sécurité dans la pérennisation de la paix : défis et perspectives » s'est tenue les 5 et 6 juin 2017 à Bratislava (Slovaquie), avec le concours du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées. Elle a réuni plus de 100 participants. Y ont assisté des représentants d'organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale. Miroslav Lajčák, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque, a ouvert la Conférence en soulignant que le moment était venu, compte tenu des tendances nouvelles en matière d'approche de la pérennisation de la paix, de faire le point sur les démarches multilatérales menées à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, il a fait remarquer que la date choisie pour la tenue de la Conférence était opportune dans la mesure où elle coïncidait avec sa nomination récente à la présidence de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

2. On trouvera dans le présent document les principales constatations et recommandations qui ont été faites lors de la Conférence de haut niveau. Les recommandations en question, tout comme celles qui avaient été formulées dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur les enseignements tirés de la réforme du secteur de la sécurité à l'échelle mondiale, tenu à New York en mai 2017, et notamment à l'occasion du séminaire sur les liens étroits qui existent entre la réforme du secteur de la sécurité, la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, coprésidé par l'Afrique du Sud et la Slovaquie, et du séminaire sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix sur le continent africain, coprésidé par l'Afrique du Sud et le Sénégal, éclaireront l'examen par l'Assemblée générale de cette question à sa soixante-douzième session.

3. La Conférence était axée sur la thématique de la pérennisation de la paix, qui s'est imposée comme une nouvelle approche de la prévention du déclenchement, de la poursuite et de la récurrence des conflits. Cette approche repose sur l'idée que les activités de consolidation de la paix ne devraient pas être menées uniquement en sortie de conflit, mais bien tout au long du processus d'instauration de la paix, et de manière collective. Les participants ont confirmé que l'objectif de pérennisation de la paix et les objectifs de développement durable (énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030), outre qu'ils étaient interdépendants, auraient une incidence considérable sur la mobilisation des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité. Si c'est aux États qu'il incombe au premier chef de diriger l'action menée en faveur de la pérennisation de la paix, des voix de plus en plus nombreuses appellent à repenser le rôle que jouent l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale à l'appui de ces efforts. Dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, la coopération avec les organisations multilatérales est essentielle pour prévenir le déclenchement, l'intensification et la récurrence des conflits.

4. La réforme du secteur de la sécurité est une condition préalable à la pérennisation de la paix. Comme le Conseil de sécurité l'a réaffirmé dans sa résolution 2151 (2014), « un secteur de la sécurité efficace, professionnel et responsable, fonctionnant sans discrimination et dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit, est la clef de voûte de la paix et du développement durable, et est important pour la prévention des conflits ». Les participants à la Conférence ont examiné dans quelle mesure les moyens dont disposaient les organisations multilatérales pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité pouvaient leur permettre de contribuer à la pérennisation de la paix. Plus précisément, ils ont étudié les répercussions possibles de cette réforme dans divers domaines d'intervention liés à la pérennisation de la paix, à savoir, en particulier, la prévention des conflits, le maintien de la paix et la stabilisation, ainsi que le développement durable.

5. De fait, la conférence a débuté par une réunion-débat de haut niveau consacrée au rôle de la réforme du secteur de la sécurité dans la pérennisation de la paix, au cours de laquelle les participants ont examiné les implications pour les organisations multilatérales de la nouvelle problématique de la pérennisation de la paix. Elle était animée par Thomas Guerber, du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, et Jerry Mathews Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Fodé Seck, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'ONU, Lamberto Zannier, Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (Département des opérations de maintien de la paix) et Thomas Greminger, Directeur général adjoint de la Direction suisse du développement et de la coopération, y ont participé. Ont suivi trois séances thématiques. La première, consacrée à la réforme du secteur de la sécurité et aux activités de maintien de la paix et de stabilisation, a été l'occasion d'examiner dans quelle mesure l'appui apporté par les organisations multilatérales à la réforme du secteur de la sécurité était adapté aux besoins propres aux activités de maintien de la paix et de stabilisation. La deuxième a été l'occasion d'aborder la réforme du secteur de la sécurité dans l'optique du développement durable, et notamment de réfléchir aux possibilités offertes par le Programme 2030 de redynamiser l'appui international à la réforme du secteur de la sécurité. La troisième portait sur les corrélations entre la réforme du secteur de la sécurité et la prévention des conflits, et plus particulièrement sur le rôle qu'une telle réforme était susceptible de jouer dans la prévention des conflits violents. Enfin, dans le cadre d'une séance organisée sous la forme d'une table ronde, dont le thème était la pérennisation de la paix grâce à la réforme du secteur de la sécurité, des représentants d'organisations multilatérales ont examiné les principales constatations issues des trois séances thématiques et formulé des recommandations concrètes susceptibles d'être mises en œuvre.

Le rôle de la réforme du secteur de la sécurité dans la pérennisation de la paix

6. Les participants à la réunion-débat de haut niveau sur le rôle de la réforme du secteur de la sécurité dans la pérennisation de la paix ont convenu que ladite réforme, pour contribuer à l'objectif ultime que constituait la pérennisation de la paix, devait être perçue comme faisant partie intégrante de l'action menée en faveur du renforcement des institutions. Elle devait donc s'inscrire dans un véritable cadre de gouvernance et être intégrée à un programme de réforme national axé sur le long terme. Par ailleurs, il a été observé que le Programme 2030 et l'objectif de pérennisation de la paix étaient voués à l'échec si toutes les parties prenantes n'y

étaient pas associées. Dans l'optique de la réforme du secteur de la sécurité, il fallait déterminer avec plus de précision s'il existait pour le secteur un risque d'aviver les tensions parmi les populations qu'il avait précisément pour mission de protéger. À la base, la réforme devait être perçue comme la recherche d'une solution politique à laquelle participeraient tous les acteurs nationaux concernés.

7. Les participants à la séance thématique consacrée aux corrélations entre la réforme du secteur de la sécurité et les activités de maintien de la paix et de stabilisation ont convenu que les organisations multilatérales intervenaient souvent côte à côte dans les mêmes pays et que les formes d'appui qui étaient propres à chacune devaient donc être plus prévisibles. Les organisations perdent souvent un temps précieux à évaluer séparément les besoins du secteur de la sécurité, à se renseigner sur ce que font les autres intervenants et à mettre en place leur propre répartition des tâches à accomplir. Il a également été souligné que les difficultés liées au maintien de la paix étaient exacerbées pendant la phase dite de « stabilisation », lorsque la violence armée se poursuivait et qu'aucun accord de paix n'avait encore été conclu.

8. Il a été noté que les activités menées à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité auraient davantage de retombées concrètes sur le maintien de la paix si cette réforme épousait davantage les grandes orientations définies en prévision de l'avenir et surtout si un équilibre était trouvé entre la nécessité de répondre aux besoins immédiats et celle de poursuivre les principaux objectifs à long terme. Il a également été noté que l'assistance prêtée en matière de sécurité devait aller au-delà des seuls programmes de « formation et équipement » qui favorisent la modernisation technique et qu'il était tout aussi nécessaire de mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle de l'emploi de la force. Enfin, il a été observé que la forme prise par l'appui apporté au titre de la phase initiale des opérations de maintien de la paix déterminait les conditions dans lesquelles un appui à la réforme du secteur de la sécurité pourrait être dispensé sur le long terme.

9. Les participants à la séance thématique axée sur la réforme du secteur de la sécurité et le développement durable ont souligné que la réforme pouvait contribuer de manière déterminante à la réalisation de l'objectif 16 de développement durable et d'objectifs connexes (égalité des sexes, villes plus sûres et réduction des inégalités). En conséquence, pour tenir les engagements qu'ils avaient pris au titre des objectifs de développement durable, les États devraient s'assurer de prendre en compte, dans l'ensemble du secteur de la sécurité, les impératifs de bonne gouvernance, de respect de l'état de droit et de respect des droits de l'homme. Il a été relevé que le Programme 2030 présentait la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité comme un objectif universel.

10. Il a été constaté que la réforme du secteur de la sécurité était certes susceptible de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030, mais que son utilisation effective au service de la réalisation des objectifs de développement durable se heurtait à plusieurs obstacles. Par exemple, les activités entreprises au titre de la réforme du secteur de la sécurité par les acteurs compétents en matière de politique, de sécurité et de développement demeuraient souvent cloisonnées, d'où la difficulté d'élaborer des approches cohérentes sur le long terme, telles que préconisées dans le Programme 2030. Il a été noté qu'il fallait s'inspirer des méthodes employées par ceux qui travaillent pour le développement et renforcer la coordination, sur le modèle « une vision unique, un plan unique ». Pour que la réforme du secteur de la sécurité contribue davantage au Programme 2030, il convenait également de régler certains problèmes découlant de l'absence de données exhaustives qui rendraient possibles une analyse idoine des besoins du secteur de la sécurité et un suivi des objectifs fixés en matière de gouvernance dans le secteur de la sécurité.

11. Les participants à la séance thématique consacrée à la réforme du secteur de la sécurité et à la prévention des conflits ont signalé que la mauvaise gouvernance dans le secteur de la sécurité ainsi que les violations des droits de l'homme commises dans ce secteur, et le fait qu'il ne parvienne pas à protéger la population contre de telles violations, contribuaient à l'émergence ou à la poursuite des conflits. Il a également été souligné que la réforme du secteur de la sécurité devait être considérée comme une mesure de confiance et qu'elle était certes susceptible de contribuer à la prévention de conflits, mais que l'on ne s'était pas encore suffisamment penché sur la nature ou sur les modalités de cette contribution. L'étude sur la prévention que mèneraient à brève échéance la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies devrait permettre de mieux cerner les outils et méthodes susceptibles de contribuer à favoriser la prévention de conflits violents.

12. Il a été noté que pour renforcer le volet préventif de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, il convenait d'entamer une réflexion plus poussée sur les moyens de rendre le secteur plus résilient face aux forces antidémocratiques, de telle sorte qu'il parvienne à empêcher toute escalade de la violence. Dans l'optique de la prévention, la réforme du secteur de la sécurité exigeait donc une analyse plus approfondie du sentiment d'exclusion qu'il pouvait susciter ou perpétuer, ainsi que la recherche de solutions adéquates. Pour ce faire, il importait de mieux comprendre les failles du secteur au moyen d'une évaluation et d'une analyse des vecteurs de conflit. Il faudrait également admettre que la réforme du secteur était de nature intrinsèquement politique et qu'il incombait donc aux pouvoirs publics, aux niveaux national et local, d'apporter des réponses aux questions importantes que soulevait le rapport dialectique entre pouvoir et exclusion ou entre pouvoir et intégration.

Recommandations

13. La conférence s'est conclue par la formulation de plusieurs recommandations visant à renforcer le rôle joué par les organisations multilatérales à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité et, indirectement, de l'accomplissement de l'objectif plus ambitieux qu'était la pérennisation de la paix. Certaines de ces recommandations sont propres à un domaine d'intervention, d'autres sont transversales.

Recommandations propres à un domaine d'intervention

a) S'agissant du maintien de la paix et de la stabilisation, il convient d'amorcer une réflexion sur les normes minimales en matière d'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Il a été noté que les acteurs internationaux avaient de plus en plus souvent tendance à mettre en place des solutions de court terme au moyen de programmes de type « formation et équipement » qui ne contribuaient pas à la réalisation d'objectifs plus ambitieux en matière de gouvernance. Ce choix était source de complexité accrue en période de stabilisation, l'appui aux réformes se révélant très difficile à apporter lorsqu'aucun règlement politique n'avait encore été trouvé ou lorsque la violence armée se poursuivait.

- Il est recommandé que les acteurs internationaux qui prennent part à des opérations de maintien de la paix ou de stabilisation, s'ils mettent en place des programmes de type « formation et équipement », s'efforcent en parallèle de renforcer la gouvernance démocratique dans le secteur de la sécurité.
- Il est recommandé que les acteurs internationaux mettent au point et privilégient des activités d'appui qu'ils sont raisonnablement sûrs de pouvoir mener à bien dans le cadre du maintien de la paix ou en période de stabilisation, afin de jeter ainsi les bases de futures réformes.

b) Dans l'optique du développement durable, les participants ont été d'avis que la réforme du secteur de la sécurité devrait être considérée comme un facteur d'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030. Il a été noté que celui-ci présentait en outre l'avantage notable de servir aux gouvernements de point de départ pour se concerter en vue du renforcement de la gouvernance dans le secteur de la sécurité. Il a été reconnu qu'il fallait redoubler d'efforts pour tirer parti de cette possibilité et sensibiliser les parties prenantes au caractère prioritaire de la réforme du secteur de la sécurité, élément clef du Programme 2030, en particulier pour ce qui est de l'objectif 16, qui consiste à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives » et à « mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », notamment dans le domaine de la sécurité et de la justice. En outre, il a été observé que la réforme du secteur de la sécurité pouvait contribuer à l'élimination de goulots d'étranglement, et donc à la réalisation d'objectifs de développement plus vastes.

- Il est recommandé que davantage de corrélations soient établies entre la réforme du secteur de la sécurité et les objectifs de développement durable et, en particulier, que l'attention soit appelée sur l'influence dynamisante que cette réforme pourrait avoir sur la mise en œuvre du Programme 2030.
- Il est recommandé que les organisations multilatérales cherchent à intégrer systématiquement des éléments du Programme 2030 dans le cadre de l'appui qu'elles apportent à la réforme du secteur de la sécurité, notamment en s'efforçant de promouvoir l'action menée au niveau local et en resserrant la coopération entre le monde du développement et le secteur de la sécurité.

c) Pour ce qui est de la prévention des conflits, il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur la contribution que peut y apporter la réforme du secteur de la sécurité. Il faut aussi s'attacher à mieux comprendre de quelle manière les acteurs du secteur de la sécurité sont susceptibles d'alimenter les tensions parmi les populations qu'ils sont précisément chargés de protéger. Il convient donc, d'une part, de déterminer à quel point le secteur de la sécurité est représentatif des différents groupes ethniques, religieux et autres, et, d'autre part, d'étudier dans quelle mesure les institutions étatiques légitimes assurent la sécurité de tous, sans distinction fondée sur la race, la religion ou le sexe.

- Il est recommandé que les organisations multilatérales étudient de plus près la manière dont la réforme du secteur de la sécurité peut contribuer à la prévention des conflits dans le cadre d'initiatives de portée plus vaste axées sur la prévention. En particulier, des mesures de renforcement des institutions à la fois concrètes et propres à favoriser la résilience du secteur de la sécurité sont préconisées.
- Il est recommandé que les organisations multilatérales adaptent leurs outils d'analyse des conflits en fonction de la réforme du secteur de la sécurité. De tels outils devraient, entre autres, permettre de déterminer de quelle manière le secteur de la sécurité est susceptible d'entretenir les vecteurs de conflits.

Recommandations transversales

d) Consolider les partenariats entre organisations multilatérales pour renforcer la prévisibilité des opérations menées sur le terrain. Pour qu'elles puissent contribuer à la pérennisation de la paix, il est important que les organisations multilatérales qui appuient la réforme du secteur de la sécurité soient en mesure d'évaluer rapidement la situation sur le terrain, de mettre en évidence les domaines où l'appui fait défaut et de répartir les rôles et les responsabilités en fonction des atouts propres des unes et des autres. Pour ce faire, il est indispensable de nouer des partenariats efficaces. Il a toutefois été noté que, dans la pratique, cette coopération

ne se mettait souvent en place qu'après l'arrivée sur place des divers protagonistes : il était alors trop tard pour réaffecter les ressources, le cas échéant.

- Il est recommandé que les organisations multilatérales engagent une réflexion sur les modalités d'une coopération précoce, avant qu'il ne soit trop tard pour réaffecter les ressources, et procèdent à cette fin à une analyse des lacunes pour déterminer ce que leurs partenaires s'emploient déjà à faire et ce qu'il reste à faire.
- Il est recommandé que les modalités de la coordination internationale au titre de la réforme du secteur de la sécurité soient élaborées sur le modèle des méthodes utilisées dans d'autres secteurs, comme celui du développement.
- Il est recommandé que des principes en matière d'assistance bilatérale et multilatérale à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité soient élaborés sur le modèle des principes fondamentaux de l'efficacité de l'aide.

e) Consolider les partenariats entre organisations multilatérales pour qu'il soit possible d'exploiter les enseignements tirés de l'expérience acquise par chacune. Il est indispensable de mener des travaux de recherche fondés sur l'observation pour mettre en évidence ce qui fonctionne et ce qu'il convient de revoir, mais aussi pour déterminer les mesures à prendre pour améliorer la prestation de l'assistance internationale à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité sur le terrain. Il a été noté qu'il fallait investir davantage dans la recherche, l'analyse et l'élaboration d'orientations stratégiques, et que les partenariats entre organisations multilatérales devaient être resserrés pour favoriser la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques.

- Il est recommandé que davantage de travaux de recherche fondés sur l'observation soient menés et que les enseignements qui en sont tirés soient mis en commun et débattus à l'occasion de réunions organisées à cette seule fin par les organisations multilatérales.
- Il est recommandé que l'ensemble des directives ayant trait à la réforme du secteur de la sécurité soit passé en revue collectivement et que les résultats soient communiqués à toutes les organisations multilatérales.

f) Améliorer les modalités de planification par les organisations multilatérales de l'appui qu'elles envisagent d'apporter à la réforme du secteur de la sécurité. Il a été souligné qu'elles éprouaient toutes des difficultés à inclure de manière effective la réforme du secteur de la sécurité au stade de la préparation d'interventions de portée plus vaste. En effet, dans ce domaine, la gestion prévisionnelle se concentre généralement sur les besoins immédiats, sans considération pour le long terme. S'agissant du maintien de la paix, un autre écueil tient au souci de prendre en compte l'ensemble des enjeux de première importance dans l'évaluation des besoins, ce qui a souvent pour effet de surcharger les mandats de tâches concurrentes, prescrites sans qu'un ordre de priorité soit clairement établi. Il a été souligné que les partenariats au service de la réforme du secteur de la sécurité seraient plus efficaces si les organisations multilatérales s'efforçaient de mener des évaluations conjointes, de hiérarchiser les besoins et d'adapter leurs interventions en fonction de ces besoins.

- Il est recommandé que les organisations multilatérales s'emploient, dans toute la mesure possible, à mener des évaluations conjointes de l'état d'avancement de la réforme du secteur de la sécurité, que les constatations issues de ces évaluations soient analysées en commun et qu'il y soit donné suite.
- Il est recommandé que les besoins tant immédiats qu'à long terme soient mis en évidence et hiérarchisés conformément aux priorités nationales.

- Il est recommandé que des mécanismes de coordination soient établis au plus haut niveau, qui permettent de lever les éventuels obstacles à la coopération entre organisations multilatérales, comme un calendrier ou des méthodes incompatibles.

g) Trouver des moyens de rassembler les compétences nécessaires pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Il a été souligné que les organisations multilatérales disposaient certes d'un personnel au fait des enjeux liés à la réforme du secteur de la sécurité, tant à leur siège que sur le terrain, mais qu'elles éprouvaient encore beaucoup de difficultés à mobiliser les compétences nécessaires au moment précis où elles en avaient besoin. Il a été observé, en particulier, qu'au vu de l'évolution rapide des besoins sur le terrain, il n'était plus possible pour une organisation d'être dotée en interne de toutes les compétences requises. En outre, il est souvent difficile de réunir l'ensemble des divers spécialistes des questions liées à la réforme du secteur de la sécurité. Il a donc été admis que les organisations devraient de plus en plus souvent s'en remettre à des spécialistes externes auxquels elles auraient accès dans le cadre de partenariats ou en puisant dans des fichiers d'experts présélectionnés.

- Il est recommandé que les partenariats entre acteurs des secteurs de la sécurité, du développement et des droits de l'homme soient resserrés pour faciliter la mise en commun des compétences. Ceux qui œuvrent pour le développement peuvent par exemple mettre à disposition leurs compétences dans le domaine de la réforme de l'administration publique, tandis que les défenseurs des droits de l'homme peuvent contribuer à faire mieux connaître les causes profondes des conflits liés à l'exclusion sociale et politique, aux violations des droits de l'homme et à la discrimination. Les organisations multilatérales doivent s'employer plus activement à mettre en relation ces différents acteurs et veiller à ce que leurs travaux convergent vers un objectif commun.
- Il est recommandé que davantage soit fait pour établir et utiliser des listes d'experts. Si de telles listes existent déjà ou sont en cours d'établissement, il faut veiller à mettre en place des mécanismes pour leur mise en commun.

h) Promouvoir la participation du plus grand nombre à la réforme du secteur de la sécurité, dans l'esprit du Programme 2030 et de la thématique de la pérennisation de la paix. Le Programme 2030 et l'objectif de pérennisation de la paix sont voués à l'échec si toutes les parties prenantes n'y sont pas associées. Il faut donc mobiliser hommes et femmes à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité et collaborer avec les parties prenantes aux échelons national et local. De manière plus générale, il a été noté qu'il fallait également dialoguer avec les parties prenantes non étatiques et être au fait des dispositifs coutumiers et traditionnels. Il a été souligné que si les organisations multilatérales étaient par définition liées aux États, elles devraient néanmoins rechercher des moyens de lever les obstacles à la coopération avec des acteurs non étatiques.

- Il est recommandé que des évaluations soient menées pour déterminer à quel point le secteur de la sécurité est représentatif des différents groupes ethniques, religieux et autres. Il convient également d'étudier dans quelle mesure les institutions étatiques légitimes assurent la sécurité de tous, sans distinction fondée sur la race, la religion ou le sexe.
- Il est recommandé que les organisations multilatérales cherchent des moyens de collaborer plus étroitement avec les acteurs non étatiques compétents. Nombre des menaces qui mettent en jeu la sécurité font qu'une collaboration avec ces derniers est indispensable. De fait, nombre d'institutions coutumières et traditionnelles sont en mesure de contribuer à la sécurité de la population et continuent de fonctionner même lorsque la situation est instable. Il importe

donc de passer outre aux différends qui se font jour lorsque la légitimité des institutions traditionnelles est opposée à la légitimité juridique des institutions étatiques.

i) Promouvoir la réforme du secteur de la sécurité en l'inscrivant dans le cadre du renforcement des institutions. Il a été observé que la réforme du secteur de la sécurité devait faire partie intégrante du renforcement continu des institutions auquel procèdent tous les pays. Or, de plus en plus souvent, les organisations multilatérales privilégient les mesures à court terme, comme les programmes de type « formation et équipement », qui ne contribuent pas à jeter les bases d'un secteur de la sécurité efficace et responsable. Des voix se sont élevées pour demander instamment que la réforme du secteur de la sécurité soit associée à celle de l'administration publique, de portée plus vaste, et qu'elle soit notamment prise en compte lors de l'examen des dépenses publiques, afin d'assurer la pérennité des mesures de réforme.

- Il est recommandé que l'appui à la réforme du secteur de la sécurité s'inscrive dans le cadre du renforcement des institutions et s'en trouve ainsi renforcé, au moyen de programmes mis en place dans tous les domaines pertinents, comme celui du maintien de la paix.
- Il est recommandé que le financement à long terme des activités de renforcement des institutions soit assuré et que des partenariats entre le secteur de la sécurité et le monde du développement soient forgés à cette fin.

j) Faire comprendre aux gouvernements des États Membres que la réforme du secteur de la sécurité est une entreprise de longue haleine. Il a été reconnu que cette réforme s'inscrirait dans la durée, à l'échelle d'une génération, et qu'elle ne pouvait donc s'accommoder d'un échancier précipité. Les États Membres sont fondés à exiger des organisations multilatérales qu'elles leur rendent compte des progrès accomplis, mais ils doivent également leur donner une marge de manœuvre suffisante pour s'investir dans des projets dont eux-mêmes assureront l'exécution mais qui ne se traduiront pas nécessairement par des résultats tangibles dans l'immédiat. Il convient de trouver le juste milieu, en acceptant, d'une part, qu'il est nécessaire de renforcer l'application du principe de responsabilité en améliorant le suivi et l'évaluation des résultats, et, d'autre part, que la réforme du secteur de la sécurité est une entreprise de longue haleine.

- Il est recommandé que les États Membres reconnaissent que la réforme du secteur de la sécurité s'inscrit dans la durée et que, s'il convient certes de promouvoir l'amélioration du suivi et de l'évaluation des résultats, il peut s'écouler un certain temps avant que des résultats aussi concrets que viables soient obtenus.
- Il est recommandé que les États Membres appuient les stratégies qui ancrent la réforme du secteur de la sécurité dans la durée en lui allouant des ressources financières prévisibles, notamment au moyen de fonds d'affectation spéciale. Il est également demandé que soient renforcées les capacités de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité, qui joue un rôle de coordination important dans le cadre du système des Nations Unies.

La prochaine étape

14. Le présent document sera distribué aux groupes des amis de la réforme du secteur de la sécurité de New York, de l'OSCE à Vienne et de diverses organisations multilatérales telles que l'Union européenne, l'OCDE, la Banque mondiale et

d'autres encore. Il contribuera à donner davantage de visibilité aux enjeux associés à la réforme du secteur de la sécurité dans les instances multilatérales et à faire en sorte que la communauté internationale apporte à cette réforme un appui plus efficace, aussi longtemps que nécessaire.
